

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 20 mars 2025

L'an **deux mil vingt-cinq**, le vingt mars à **vingt heures**,

Le Conseil municipal de la Commune de **Saint-Rémy** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Madame MAILLARD Élisabeth, Maire**.

Date de convocation du Conseil municipal : **le 13 mars 2025**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme MAILLARD Élisabeth, M. PELTIER Jacky, M. VERDON Laurent, Mme GIROIRE Anita, Mme SAVIEUX Danielle, M. GUILLOTEAU Régis, M. VIVIER Luc, M. BAILLET Éric, Mme MASSÉ Jackie, Mme ROBERT Laurence, Mme MAUDUIT Sylvie, M. GUITTON Davy.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme CANOINE Justine, M. SOULET Aurélien, M. RENOUX Stéphane.

POUVOIRS : M. RENOUX Stéphane donne pouvoir à Mme ROBERT Laurence.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Jackie MASSÉ.

==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==

Madame le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la réunion du 27 février 2025. Aucune autre remarque n'est formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents. Le procès-verbal est visé par Madame le Maire et le secrétaire de séance.

==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==

L'ordre du Jour est le suivant :

📁 Délibérations :

- 1- *Vote des CFU (compte financier unique) du budget principal de la commune et des budgets annexes logements et lotissement*
- 2- *Affectation des résultats 2024 (budget principal de la commune, budgets annexes logements locatifs et lotissement)*
- 3- *Vote des taxes et état 1259*
- 4- *Vote des budgets primitifs 2025 (budget principal de la commune et budgets annexes logements locatifs et lotissement)*
- 5- *Fongibilité des chapitres (budget principal de la commune et budgets annexes logements locatifs et lotissement)*
- 6- *Demande de subvention : plan de financement du projet de rénovation de l'école (subvention fonds de solidarité départementale)*
- 7- *Demande de subvention : plan de financement du projet de mise en sécurité, coussins berlinois (subvention fonds de solidarité départementale)*
- 8- *Amende pour le dépassement d'horaire de la garderie*

📁 Informations :

- ✓ *Le Copil et conseil d'école*
- ✓ *La 5^{ème} saison : date définitive du 4 juin 2025*
- ✓ *Le CME*
- ✓ *Cabaret de l'école*

 **Dates à fixer :**

- Réunion d'adjoints : le lundi 31 mars 2025 à 18h30
- Création d'un centre de secours : le jeudi 3 avril 2025 à 18h à la mairie de Villiers-en-Plaine

 **Questions diverses :**

DÉLIBÉRATIONS

1- Vote des CFU (Compte Financier Unique) du budget de la commune et des budgets annexes des logements locatifs et lotissement (DE 2500013 à DE 2500015)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu la délibération du conseil municipal du 21 octobre 2021 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques,
Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU du 16 mai 2022,
Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2023 de la commune de Saint-Rémy,
Vu le CFU 2023 de la commune de Saint-Rémy,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celle du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérants les éléments susvisés,

Considérant le CFU du budget de la commune présenté et résumé comme suit (DE 2500013) :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	652 655,76 €	896 179,49 €	1 550 835,25 €
	Recettes réalisées	360 273,15 €	928 496,95 €	1 288 770,10 €
	Restes à réaliser	2 039,06 €	0,00€	2 039,06 €
Dépenses	Autorisation budgétaire total	605 892,56 €	1 112 836,51 €	1 718 729,07 €
	Dépenses réalisées	454 416,71 €	825 761,99 €	1 280 178,70 €
	Restes à réaliser	20 154,76 €	0,00 €	20 154,76 €
Différence entre les titres et les mandats	solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-94 143,56 €	102 734,96 €	8 591,40 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	-46 763,20 €	214 657,02 €	167 893,82 €
solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / Déficit (+/-)	-140 906,76 €	317 391,98 €	176 485,22 €
Différence entre les restes à réaliser	restes à réaliser (+/-)	-18 115,70 €	0,00 €	-18 115,70 €
résultat cumulé	Excédent / Déficit	-159 022,46 €	317 391,98 €	158 369,52 €

Mme MAILLARD laisse la parole à M VERDON qui explique les principaux écarts.

- en dépenses :

Les charges générales sont en augmentation de 23,2K€ par rapport à 2023 mais restent inférieures au budget (moins consommation que prévue en matière de prestations de services, relations publiques et énergie notamment mais avec une augmentation des honoraires, des demandes d'autres tiers (charges omises pour le local pompier de Villiers-en-Plaine sur la période 2020-2023), de charges exceptionnelles sur le bâtiment (portes de l'école)...).

Les frais de personnel sont en légère baisse de 5,1K€ par rapport à 2023 et inférieures au budget (hausse de la valeur du point compensée par un départ en retraite et d'un remplacement en contrat aidé)

Des investissements n'ont pas été réalisés pour 40K€

- en recettes :

Une hausse des services (+7,3K€) et des impôts directs (+30,7K€) est constatée par rapport à 2023 (le budget 2024 ayant été construit sur des hypothèses prudentes)

Toutefois du fait d'une forte baisse de la taxe d'aménagement, les dotations baissent de 10,2K€ par rapport à 2023

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, Madame le Maire étant sortie et n'ayant pas pris part au vote, approuve le CFU de la commune de Saint-Rémy et donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CFU du budget annexe des logements locatifs (DE2500014) :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	15 500,00 €	46 653,66 €	62 153,66 €
	Recettes réalisées	12 076,97 €	47 826,66 €	59 903,63 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire total	214 324,76 €	71 208,98 €	285 533,74 €
	Dépenses réalisées	32 233,71 €	62 600,11 €	94 833,82 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-20 156,74 €	-14 773,45 €	-34 930,19 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	198 824,76 €	24 555,32 €	223 380,08 €
solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / Déficit (+/-)	178 668,02 €	9 781,87 €	188 449,89 €
Différence entre les restes à réaliser	restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
résultat cumulé	Excédent / Déficit	178 668,02 €	9 781,87 €	188 449,89 €

En ce qui concerne le CFU du budget des logements, M VERDON informe les membres du Conseil qu'il n'y a pas eu de fait notable, le remboursement anticipé de l'emprunt proposé au budget n'a pas eu lieu pour garder une capacité d'autofinancement pour de futurs projets. Les recettes de gestion courante sont en hausse par rapport à l'année dernière puisqu'une augmentation des loyers a été décidée en août.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, Madame le Maire étant sortie et n'ayant pas pris part au vote, approuve le CFU du budget annexe des logements locatifs de la commune de

Saint-Rémy et donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CFU du budget annexe du lotissement « clos de l'Épineraie » (DE2500015) :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	375 151,03 €	446 952,02 €	822 103,05 €
	Recettes réalisées	227 072,46 €	357 129,38 €	584 201,84 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire total	249 078,57 €	430 944,19 €	680 022,76 €
	Dépenses réalisées	242 249,26 €	234 629,57 €	476 878,83 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-15 176,80€	122 499,81 €	107 323,01 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	-126 072,46 €	-16 007,83 €	-142 080,29 €
solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / Déficit (+/-)	-141 249,26 €	106 491,98 €	-34 757,28 €
Différence entre les restes à réaliser	restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
résultat cumulé	Excédent / Déficit	-141 249,26 €	106 491,98 €	-34 757,28 €

M VERDON rappelle que les travaux de la tranche ferme ne sont pas encore finalisés. L'emprunt a bien été remboursé de manière anticipée. 5 lots ont été vendus.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, Madame le Maire étant sortie et n'ayant pas pris part au vote, approuve le CFU du budget annexe du lotissement « clos de l'Épineraie » de la commune de Saint-Rémy et donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2- Affectation des résultats 2024 du budget principal de la commune et des budgets annexes des logements locatifs et lotissement (DE 2500016 à DE2500018)

Affectation des résultats 2024 Budget principal de la commune

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	46 763,20
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	214 657,02

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	94 143,56
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	102 734,96

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	20 154,76
En recettes pour un montant de :	2 039,06

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	159 022,46
---	------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	159 022,46
--	------------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	158 369,52
--	------------

Le CFU 2024 du Budget principal de la commune fait apparaître un solde d'exécution de la section d'investissement un Déficit de **94 143,56 €** et un solde d'exécution de la section de fonctionnement un Excédent de **102 734,96 €**.

La section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser en Dépenses d'un montant de **20 154,76 €** et en Recettes d'un montant de **2 039,06 €**.
Le besoin net de la section d'investissement est estimé à **159 022,46 €**.

Il est proposé :

- d'affecter au compte **R1068** un montant de **159 022,46 €**,
- d'inscrire au compte **R002** un excédent de fonctionnement reporté de **158 369,52 €**,
- d'inscrire au compte **D001** un déficit d'investissement de **140 906,76 €**.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2024 présentée ci-dessus pour le budget de la commune.**

Affectation des résultats 2024 Budget annexe des logements locatifs

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	198 824,76
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	24 555,32

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	20 156,74
Un résultat d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de :	14 773,45

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00
En recettes pour un montant de :	0,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00
---	-------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00
--	-------------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	9 781,87
--	-----------------

Le CFU 2024 du Budget annexe des logements locatifs de la commune fait apparaître un solde d'exécution de la section d'investissement un Déficit de **20 156,74 €** et un solde d'exécution de la section de fonctionnement un Déficit de **14 773,45 €**.

La section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser en Dépenses d'un montant de **0,00€** et en Recettes d'un montant de **0,00 €**.
Le besoin net de la section d'investissement est estimé à **0,00 €**.

Il est proposé :

- d'affecter au compte **R1068** un montant de **0,00 €**,
- d'inscrire au compte **R002** un excédent de fonctionnement reporté de **9 781,87 €**,
- d'inscrire au compte **R001** un excédent d'investissement de **178 668,02 €**.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2024 présentée ci-dessus pour le budget annexe des logements locatifs.**

Affectation des résultats 2024 Budget annexe du lotissement « Clos de l'Epinaie » :

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	126 072,46
Pour Rappel : Déficit reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	16 007,83

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	15 176,80
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	122 499,81

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00
En recettes pour un montant de :	0,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	141 249,26
--	------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00
---	------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	106 491,98
---	------------

Le CFU 2024 du Budget annexe du lotissement fait apparaître un solde d'exécution de la section d'investissement un Déficit de **15 176,80 €** et un solde d'exécution de la section de fonctionnement un Excédent de **122 499,81 €**.

La section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser en Dépenses d'un montant de **0,00€** et en Recettes d'un montant de **0,00 €**.

Le besoin net de la section d'investissement est estimé à **141 249,26 €**.

Il est proposé :

- d'inscrire au compte **R002** un excédent de fonctionnement reporté de **106 491,98 €**,
- d'inscrire au compte **D001** un déficit d'investissement de **141 249,26 €**.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2024 présentée ci-dessus pour le budget annexe du lotissement.**

3- Vote des taxes 2025 et état 1259 (DE 2500019)

Madame le Maire propose de délibérer pour voter les taux des taxes pour 2025.

Monsieur Laurent VERDON, Conseiller délégué en charge des Finances, présente l'orientation proposée par la Commission finances pour 2025, à savoir poursuite d'une légère hausse de la taxe sur le Foncier Bâti (+ 0,25 points) et proposition d'une augmentation moindre pour la taxe habitation pour les résidences secondaires et les logements vacants.

Pour la taxe sur le Foncier non bâti, il est proposé de ne pas augmenter.

TAXES	2022	2023	2024	2025
TFB (Foncier bâti)	40,03 % +0,5	40,53 % + 0,5	40,78 % +0,25	41,03% + 0,25
TFNB (Foncier non bâti)	71,17 %	71,17 %	71,17 %	71,17 %
TH (Habitation sur les résidences secondaires et logements vacants)	18,18 %	18,38 % + 0,2	18,48 % +0,1	18,58 % + 0,1

Madame le Maire propose de voter les taux des taxes pour 2025 :

- Augmentation de 0,25 point pour le Foncier bâti (TFB) soit **41,03 %**
- Pas d'augmentation pour le Foncier non bâti (TFNB) soit **71,17 %**
- Augmentation de 0,1 point pour la Taxe habitation sur les résidences secondaires et logements vacants (TH) soit **18,58 %**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, les taux de taxes présentés ci-dessus.**

Le produit attendu s'élève à :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Taux votés	Produits attendus
Taxe foncière bâtie (TF)	901 200	41,03	369 762
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	68 600	71,17	48 823
Taxe Habitation (TH)	20 600	18,58	3 827
			422 412

4 – Vote du budget primitif 2025 de la commune et des budgets primitifs des budgets annexes des logements locatifs et lotissement « rue de l'Epinaie » (DE 2500020 à DE 2500022)

Vote du budget primitif du budget principal de la commune (DE 2500020) :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	236 237,36	395 259,82
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	20 154,76	2 039,06
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 140 906,76	(si solde positif) 0,00
		=	=
Total de la section d'investissement (2)		397 298,88	397 298,88
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 082 835,96	924 466,44
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 158 369,52
		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 082 835,96	1 082 835,96
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL DU BUDGET (4)		1 480 134,84	1 480 134,84

Monsieur Laurent VERDON, Conseiller délégué en charges des Finances, présente le projet de budget primitif 2025 de la Commune.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement à **1 082 835,96 €** et pour la section d'investissement à **397 298,88 €** avec un virement de la section de fonctionnement de **194 323,12 €**.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter le Budget primitif 2025 de la commune. Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2025 présenté.**

Vote du budget primitif 2025 du budget annexe des logements locatifs de la commune (DE2500021) :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	191 744,99	13 076,97
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 178 668,02
		=	=
Total de la section d'investissement (2)		191 744,99	191 744,99
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	54 036,58	44 254,71
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 9 781,87
		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		54 036,58	54 036,58
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL DU BUDGET (4)		245 781,57	245 781,57

Monsieur Laurent VERDON, Conseiller délégué en charges des Finances, présente le projet de budget primitif 2025 des logements locatifs.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement à **54 036,58 €** et pour la section d'investissement à **191 744,99 €**.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter le Budget primitif 2025 de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2025 présenté.**

Vote du budget primitif 2025 du budget annexe du lotissement « clos de l'Epinaie » (DE2500022) :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES 139 365,29	RECETTES 299 690,61
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 141 249,26	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		280 614,55	299 690,61
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES 354 690,61	RECETTES 248 198,63
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 106 491,98
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		354 690,61	354 690,61
TOTAL DU BUDGET (4)		635 305,16	654 381,22

Monsieur Laurent VERDON, Conseiller délégué en charges des Finances, présente le projet de budget primitif 2025 du lotissement.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement à **354 690,61 €**.

La section d'investissement est en suréquilibre de **19 076,06 €**, pour un total en dépenses de **280 614,55 €** et en recettes de **299 690,61 €** avec un virement de la section de fonctionnement de **158 441,35 €**.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter le Budget primitif 2025 de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2025 présenté.**

5 – Fongibilité des chapitres du budget principal de la commune et des budgets annexes des logements locatifs et lotissement « rue de l'Epinaie » (DE2500023)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5217-10-6 ;

Vu la délibération n°210070 du 21 octobre 2021 relative à la mise en place anticipée de la nomenclature comptable M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

Considérant que la nomenclature comptable M57 donne la faculté au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que Madame le Maire informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de :

- 7.5% du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement
- 7.5% du montant des dépenses réelles de la section d'investissement.

6 – Demande de subvention : plan de financement du projet de rénovation de l'école (subvention fonds de solidarité départementale (DE2500023))

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que les bâtiments de l'école de la commune ont besoin d'être rénovés.

Madame le Maire propose de délibérer pour solliciter une aide financière au titre de la subvention fonds de solidarité départementale d'un montant de 9 802,99 € et présente le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Estimatif toiture	8 326,95 €	Département (50%)	9 802,99 €
Estimatif portes	7 184,34 €		
Estimatif sol classe	4 094,70 €	Autofinancement	9 803,00 €
TOTAL HT	19 605,99 €	TOTAL HT	19 605,99 €
TVA	3 921,20 €	TVA	3 921,20 €
TOTAL TTC	23 527,19 €	TOTAL TTC	23 527,19 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve, à l'unanimité, le plan de financement présenté ci-dessus.

7 – Demande de subvention : plan de financement du projet de mise en sécurité, coussins berlinois (subvention fonds de solidarité départementale (DE2500024))

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de solliciter l'aide du département pour la mise en sécurité de la commune notamment avec la pose de coussins berlinois et des travaux de voirie.

Madame le Maire propose de délibérer pour solliciter une aide financière au titre de la subvention fonds de solidarité départementale d'un montant de 11 756,00 € et présente le plan de financement suivant:

Dépenses		Recettes	
Estimatif coussins berlinois	23 512,00 €	Département (50%)	11 756,00 €
		Autofinancement	11 756,00 €
TOTAL HT	23 512,00 €	TOTAL HT	23 512,00 €
TVA	4 702,40 €	TVA	4 702,40 €
TOTAL TTC	28 214,40 €	TOTAL TTC	28 214,40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve, à l'unanimité, le plan de financement présenté ci-dessus.

8 – Amende pour le dépassement d’horaire de la garderie (DE2500026)

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu’un principe de paiement d’une amende forfaitaire a été décidé lors du dernier conseil municipal de février concernant le dépassement de l’horaire de garderie dans sa délibération n° 202500010 modifiant ainsi le règlement intérieur du périscolaire.

Madame le Maire propose en application de cette sanction, la somme de 35,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l’unanimité, l’application de 35,00 € pour amende de dépassement d’horaire de la garderie.**

INFORMATIONS

- Le COPIL et conseil d’école : M Baillet fait le bilan du copil, le débat s’est bien passé, les parents avaient des questions sur la semaine de 4 jours et la suite donnée au départ en retraite d’une atsem et retour du conseil d’école avec le maintien des effectifs, et 5 classes etc...
- La 5^{ème} saison : date définitive du 4 juin 2025
- CME : les enfants travaillent sur leur projet de course de caisses à savon, l’après-midi jeux et des messages pour inciter à garder un environnement propre. La prochaine réunion du CME se tiendra le 2 avril 2025.
- Cabaret de l’école : sera les 16 et 17 mai 2025
- Synthèse du séminaire de travail Habitat (friche Poussard) : le financement du projet s’avère compliqué, une rencontre est prévue avec les porteurs de projets.

DATES A FIXER

- Réunion d’adjoints : le lundi 31 mars 2025 à 18h30
- Création d’un centre de secours : le jeudi 3 avril 2025 à 18h à la mairie de Villiers-en-Plaine

QUESTIONS DIVERSES

- Projet de la Goupillère : retour sur leur aménagement.
- Broyage : ce sera le 23 avril 2025.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22 h 15.